

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial du produit : ERGON
Code du produit : FH-009 - Metsulfuron-méthyle 68 g/kg + Thifensulfuron-méthyle 682 g/kg WG-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle agricole
Utilisation de la substance/préparation : Herbicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rotam Europe Ltd
Hamilton House, Mabledon Place
London WC1H 9BB
United Kingdom
Tel : +44 020 7953 0447
msds@rotam.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : numéro ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410
Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH : EUH 401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention : P391 - Recueillir le produit répandu.
Élimination : P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Mesures de sécurité PPP : SP1- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
SPe1- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser la préparation ERGON ou tout autre préparation contenant du metsulfuron-méthyl plus d'une fois par an sur la même parcelle.
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser la préparation ERGON ou tout autre

ERGON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

préparation contenant du thifensulfuron-méthyl plus d'une fois par an sur la même parcelle.
SPe2- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer, en période de drainage ce produit sur sols drainés.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Thifensulfuron-méthyl	(CAS No.) 79277-27-3 (EC index no) 016-096-00-2	68.2	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Metsulfuron-méthyl	(CAS No.) 74223-64-6 (EC index no) 613-139-00-2	6.8	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Sodium polycarboxylate	(CAS-Nr) 37199-81-8	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Sulfonated aromatic polymer, sodiumsalt		5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins généraux : Appeler un médecin ou un centre anti poison immédiatement
Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Si le sujet ne respire plus, le mettre sous respiration artificielle.
Premiers soins après contact avec la peau : En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à grande eau.
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux/le visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle (EPI).

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle (EPI).

ERGON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Granulés
Odeur	: Pas d'odeur caractéristique
Couleur	: Blanc cassé
Seuil Olfactif	: Non applicable.
pH	: Non applicable.
pH solution	: 5.64 à 25°C, solution à 1% (CIPAC MT75.3)
Vitesse d'évaporation relative (acétate butylique=1)	: Non applicable.
Point de fusion	: 171°C (substance active: Thifensulfuron-méthyl); 158°C (substance active: Metsulfuron-méthyl)
Point de congélation	: Pas de données
Point d'ébullition	: Pas de données
Point d'éclair	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Pas de données.
Température de décomposition	: Pas de données.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable(EEC A.10)
Pression de vapeur saturante	: Non applicable.
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Pas de données
Densité relative	: Tap density : 0.677 (MT 186)
Densité	: Non applicable.
Solubilité	: Non applicable, mélange.
Log Pow	: -1.7 à 25°C (substance active :Thifensulfuron-méthyl), -1.7 à 20°C (substance active: Metsulfuron-méthyl)
Log Kow	: Non applicable, mélange.
Viscosité, cinématique	: Pas applicable
Viscosité, dynamique	: Pas applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant (EEC A.17)
Limites explosives	: Pas de données

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non applicable.

ERGON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

ERGON	
DL ₅₀ orale rat	> 5000 mg/kg (OECD Guideline n°425)
DL ₅₀ cutanée rat	> 5050 mg/kg (OECD Guideline n°402)
CL ₅₀ inhalation rat (mg/l)	> 2.12 mg/l/4h (OECD Guideline n°403)

Irritation / Corrosion cutanée : Non irritant pour la peau (OECD 404)

Irritation oculaire / Sévères lésions oculaires : Non irritant pour les yeux (OECD 405)

Sensibilisation : Non sensibilisant (OECD 406)

Toxicité à dose répétée : Non classé.

Cancérogénicité : Non classé.

Mutagénicité : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

ERGON	
ErC50 (Algae) 72h	0.219 mg/l (<i>Anabaena flos-aquae</i>) (OECD Guideline n°201)
EyC50 (Algae) 72h	0,041 mg/l (<i>Anabaena flos-aquae</i>) (OECD Guideline n°201)
NOEC (Algae) 72h	< 0,006 mg/l (<i>Anabaena flos-aquae</i>) (OECD Guideline n°201)
ErC50 (other aquatic plants) 7days	0.001042 mg/l (<i>Lemna gibba L.</i>) (OECD Guideline n°221)
EyC50 (other aquatic plants) 7days	0.000556 mg/l (<i>Lemna gibba L.</i>) (OECD Guideline n°221)
NOEC (other aquatic plants) 7days	0.000293 mg/l (<i>Lemna gibba L.</i>) (OECD Guideline n°221)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le metsulfuron-méthyle et le thifensulfuron-méthyle ne sont pas persistant dans l'environnement.

Le metsulfuron-méthyle et le thifensulfuron-méthyle ne sont pas pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le metsulfuron-méthyle et le thifensulfuron-méthyle ne remplissent pas les critères définissant les substances PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3077

ERGON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Thifensulfuron-méthyl/metsulfuron-méthyl)
Description document de transport (ADR)	: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., (Thifensulfuron-méthyl/metsulfuron-méthyl) , 9, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., (Thifensulfuron-méthyl/metsulfuron-méthyl) , 9, III, POLLUANT MARIN

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 9
Étiquettes de danger (ONU)	: 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU)	: III
--------------------------	-------

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement	:
--------------------------------	---

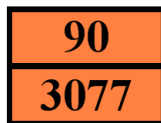


Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler)	: 90
Code de classification (ONU)	: M7
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels	: E
LQ	: LQ27
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Code EAC	: Z2

14.6.2. Transport maritime

Polluant Marin

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

ERGON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Textes des phrases H- et EUH::

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 1
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

FDS UE (Annexe II REACH)

Avertissement: Les informations fournies par Rotam Europe Ltd contenues ici sont données de bonne foi et exactes au meilleur de notre connaissance. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité.